

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÉSOLUTION DU PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-58
ET
ORDONNANCE NUMÉRO OCA10-(C-4.1)-004**

AVIS EST DONNÉ :

QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 avril 2010, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante intitulée :

RÉSOLUTION DU PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-58

PROJET PARTICULIER VISANT À AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT AUX FINS DE L'USAGE « CIMENT (FABRICATION DE PRODUIT, SANS CUISSON) » PRÉVU AU 12231, RUE SHERBROOKE EST – DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

ET

ORDONNANCE NUMÉRO OCA10-(C-4.1)-004 EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M. C. C-4.1)

Cette ordonnance prévoit l'installation de panneaux de stationnement réservé aux fins de débarcadère, face au 12000, 41^e Avenue, de façon à délimiter une zone d'environ 12 mètres;

De conserver toute autre signalisation existante.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de la résolution et de cette ordonnance au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, ainsi qu'aux bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Donné à Montréal,
ce 13^e jour du mois d'avril 2010.

Dany Barbeau, avocate
Directrice du bureau d'arrondissement et
secrétaire d'arrondissement

Cet avis ainsi que cette résolution et cette ordonnance peuvent également être consultés sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante :
www.ville.montreal.qc.ca/rdp-pat